

si le Québec décide de ne pas leur accorder les subventions requises pour couvrir leurs frais de fonctionnement? Cette politique de non-participation à des programmes à frais partagés reçoit l'appui de certaines personnes qui, j'en suis certain, ne connaissent pas très bien la nature humaine ou la comptabilité des prix de revient, car lorsqu'une province s'abstient ainsi elle prétend alors qu'elle n'a pas à expliquer ses dépenses, à informer le gouvernement, en l'occurrence le gouvernement fédéral, de la manière qu'elle emploie les fonds que le gouvernement lui remet pour être affectés à l'usage des hôpitaux.

Je sais que les provinces ne fournissent aucuns fonds à ces hôpitaux. Un hôpital de Montréal n'a rien reçu du gouvernement provincial depuis 12 mois, et le conseil d'administration ne sait plus où donner de la tête. Un hôpital à Montréal qui contient des centaines et des centaines de lits avait placé une commande la semaine dernière chez l'imprimeur pour du papier à lettre, des déclarations et autres formules, tout simplement afin de se réapprovisionner en fournitures. L'imprimeur a demandé à l'hôpital de le payer rubis sur l'ongle et d'envoyer un camion prendre les fournitures. Les fournisseurs refusent tout simplement de fournir des matériaux à ces hôpitaux à cause du délai que la ville de Québec met à payer.

Gaspille-t-on cet argent sur l'Expo? On ne cesse de faire l'éloge de la province de Québec, de sa grande contribution au succès de l'Expo. Si elle a fait une telle réussite de l'Expo en y consacrant les fonds destinés aux hôpitaux qui y ont droit, fonds que le gouvernement fédéral envoie à Québec précisément pour les hôpitaux, alors je dis que c'est une honte. Le gouvernement fédéral devrait expliquer aux contribuables canadiens pourquoi les hôpitaux du Québec ne reçoivent pas l'argent qu'il remet au Québec pour eux. Même si le gouvernement fédéral ne peut parler pour la province de Québec, il peut lui demander des comptes pour les sommes versées. Bien des Canadiens des neuf autres provinces tombent malades au Québec où, grâce à la transférabilité des programmes d'assurance-hospitalisation des dix provinces, ils sont soignés dans ses hôpitaux.

Étant donné que des fonds fédéraux sont remis au Québec pour les hôpitaux et vu le nombre de Canadiens des neuf autres provinces traités dans les hôpitaux du Québec par suite d'accidents ou de maladies survenus durant des voyages dans cette province, le gouvernement fédéral a le droit de savoir ce qu'il advient des fonds publics fédéraux remis au

Québec pour les hôpitaux, une fois par mois, à la date prévue, et en entier. Nous savons maintenant que les hôpitaux du Québec ne reçoivent pas régulièrement de subventions du gouvernement provincial à Québec. Je pourrais vous nommer quatre hôpitaux de Montréal. J'en mentionnerai trois, tous importants, qui n'ont pas reçu 1c. en six mois du ministère provincial de la Santé et un autre grand hôpital qui n'a pas reçu de fonds du ministère québécois de la Santé depuis plus de douze mois.

Cela ne peut continuer et j'estime que le gouvernement canadien devrait demander qu'on lui rende compte des fonds fédéraux versés à Québec à ce titre.

Mme Margaret Rideout (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Toutes les provinces, sauf le Québec, soumettent chaque mois des réclamations pour des avances acquittées dans les jours qui suivent leur réception; le Québec étant la seule province à se prévaloir de son droit aux termes de la loi sur les programmes établis (Arrangements provisoires), il soumet des relevés estimatifs de coût qui, une fois examinés par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen), servent de base au ministre des Finances pour le calcul des versements de péréquation.

Au 30 septembre 1967, toutes les demandes d'avances avaient fait l'objet d'un paiement. Il y a trois réclamations mensuelles que l'on n'a pas reçues (Terre-Neuve, Nouveau-Brunswick et Territoires du Nord-Ouest). Mon collègue, le ministre des Finances, (M. Sharp) m'informe que les paiements mensuels de péréquation du Québec sont à jour.

LA MONNAIE ROYALE CANADIENNE—LA PRODUCTION DE PIÈCES DE MONNAIE DU CENTENAIRE

M. D. V. Pugh (Okanagan Boundary): Monsieur l'Orateur, dès le mois de juin, j'ai posé une série de questions sur la pénurie apparente de nouvelles pièces de monnaie du Centenaire dans tout le Canada. En effet, on n'en voit que très rarement dans les tiroirs-caisses, aux banques ou ailleurs au Canada. L'idée de telles pièces frappées en 1967 était excellente, je pense, mais la distribution ne me semble pas avoir été très bien faite. Ma question se rapportait originellement à l'Ouest puisqu'il y avait alors quelques pièces du Centenaire dans l'Est du Canada mais très peu dans l'Ouest, en dépit des demandes pertinentes de la part des banques, des institu-